

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISSéance du 1^{er} juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	30

Objet de la délibération
FINANCES : Budget Vert annexe au CA 2024
Référence
4_20250701_7.1.2

Date de la convocation
24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
02/07/2025

L'année deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet à 11 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'Amiens et en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Pascal RIFFLART, Hubert DE JENLIS, Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Florence RODINGER, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Pascal OURDOUILLÉ, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Bénédicte THIEBAUT, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Annick LEMAIRE, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, Bernard THUILLIER, Didier DINOARD, Brigitte LEROY, Stéphane CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Pierre SAVREUX a donné pouvoir à Paul-Eric DECLE
Annie VERRIER a donné pouvoir à Margaux DELÉTRÉ
Alain MOLLIENS a donné pouvoir à Pascal RIFFLART
Alain BABAUT a donné pouvoir à Stéphane CHEVIN

Excusés, absents : Benoît MERCUZOT, Marc FOUCAULT, Anne PINON, Michel DESPERELLE, Georges DUFOUR, Maryse VANDEPITTE, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Jean-Philippe DELFOSSE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSES, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, François DURIEUX, Christelle HIVER.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE

Avec l'entrée en vigueur du Pacte vert pour l'Europe en décembre 2019, les pays membres de l'Union européenne se sont engagés dans une accélération des politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

Depuis 2021, la France est l'un des premiers Etats à concrétiser cet engagement en mettant en place une « budgétisation verte » ; le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractères environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

La mesure de l'impact environnemental d'une dépense est le résultat d'un cheminement logique qui conduit à conclure qu'une dépense est favorable, défavorable ou neutre au regard d'un axe de la taxonomie européenne.

Afin de procéder à la cotation des dépenses l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE – Institute for Climate Economics), association fondée par la Caisse des dépôts et consignation et l'Agence française de développement, a déployé une méthodologie d'évaluation de l'impact des budgets locaux en matière d'atténuation et d'adaptation climatique, conçue pour les communes et intercommunalités françaises. Cette méthode permet, au travers de 6 étapes successives, de limiter significativement la part des lignes budgétaires classée en « défavorable » ou « neutre » par une analyse fine. C'est la méthode retenue pour le Pôle métropolitain.

La méthodologie s'appuie sur l'instruction budgétaire et comptable M57. Le Pôle métropolitain utilise cette nomenclature pour son budget depuis le 1^{er} janvier 2024. Pour le moment il est obligatoire de se limiter aux budgets d'investissement.

L'analyse du budget vert du Pôle métropolitain sur les dépenses d'investissement réalisées en 2024 donne les résultats suivants :

Qualification des dépenses d'investissement	Montant	%
Dépenses défavorables	429,96 €	0,5%
Neutres	90 194,03 €	99,5%

Dépenses défavorables :

Les dépenses défavorables au changement climatique se décomposent de la manière suivante :

Article 2188 « Autres immo corporelles » : 429,96 € (matériel de bureau)

Dépenses neutres :

Les dépenses neutres sont liées aux dépenses consacrées à la réalisation des études du marché SCOT.

Article 202 « Frais réalisation et numérisation doc d'urba » : 83 707,20 € (Marché SCOT)

Article 21838 « Autres matériel informatique » : 6 486,83 € (renouvellement ordinateurs, matériaux recyclés garantie développement durable).

Annexe relative au budget vert :

L'état annexé « Impact du budget pour la transition écologique » se présente sous la forme d'un tableau par axe de la taxonomie européenne et un tableau de synthèse croisant le résultat des cotations sur les différents axes.

Il est demandé au Comité syndical de valider l'annexe « Impact du budget pour la transition écologique », pièce complémentaire du Compte Administratif 2024 voté le 5 avril dernier.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Valide l'annexe « Impact du budget pour la transition écologique », pièce complémentaire du Compte administratif 2024 (voté le 5 avril 2025)

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2025
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,
P. RIFFLART



IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE
AXE 1 : ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PAR NATURE	Total des dépenses (mandatées)		Favorables		Défavorables		Neutres		Non cotées		Non renseignées	
A105 Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
A110 Autres immobilisations incorporelles	83 707,20 €	83 707,20 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	83 707,20 €	100,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
A120 Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
A125 Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
A135 Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
A150 Autres	6 916,79 €	6 916,79 €	0,00 €	0,0%	429,96 €	6,2%	6 486,83 €	93,8%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
A165 Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
Total des agrégats valorisés dans l'annexe (investissement)	90 623,99 €	90 623,99 €	0,00 €	0,0%	429,96 €	0,5%	90 194,03 €	99,5%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
TOTAL	90 623,99 €	90 623,99 €	0,00 €	0,0%	429,96 €	0,5%	90 194,03 €	99,5%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%

PAR FONCTION	Total des dépenses (mandatées)		Favorables		Défavorables		Neutres		Non cotées		Non renseignées	
0 Services généraux	6 916,79 €	6 916,79 €	0,00 €	0,0%	429,96 €	6,2%	6 486,83 €	93,8%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
0-5 Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-

1 Sécurité	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
4-3 APA	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
5 Aménagement des territoires et habitat	83 707,20 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	83 707,20 €	100,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
6 Action économique	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
7 Environnement	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
8 Transports	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
Total	90 623,99 €	0,00 €	0,0%	429,96 €	0,5%	90 194,03 €	99,5%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	4_20250701_712
Objet :	Finances : Budget vert - Annexe au CA 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-200082063-20250701-4_20250701_712-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20250701-4_20250701_712-BF-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Annexe (Délibération) Nom original : D__lib4_Budget vert_Annexe CA 2024.pdf Nom métier : 70_DE-080-200082063-20250701-4_20250701_712-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	1.2 Mo
Annexe (Autres annexes budgétaires) Nom original : Annexe CA 2024_Budget vert.pdf Nom métier : 71_AN-080-200082063-20250701-4_20250701_712-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	677 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	1 juillet 2025 à 16h56min24s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	1 juillet 2025 à 16h56min28s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France

En attente de transmission	1 juillet 2025 à 16h59min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2025 à 17h00min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2025 à 17h00min32s	Reçu par le MI le 2025-07-01